

Le Club Français de Stérotaxie et de Neurochirurgie Fonctionnelle et le collège de neurochirurgie organisent un Diplôme de Compétences Etendues concernant ce secteur d'activité

1). Dans le contexte de la réforme des D.E.S., une telle perspective pourrait se concevoir à la fin du 3^{ème} cycle des études médicales ou au cours de la carrière professionnelle. Ce projet ne se dissocie pas de l'activité de Neurochirurgie Générale. Le but n'est pas de "parcelliser" l'activité neurochirurgicale, mais d'accorder pour certains d'entre nous une compétence supplémentaire, utile pour la réalisation de certaines activités spécialisées dans le domaine de la neurochirurgie stéréotaxique et fonctionnelle : chirurgie de la maladie de Parkinson et autres mouvements anormaux, chirurgie des épilepsies pharmacorésistantes, psycho-chirurgie, radiochirurgie stéréotaxique ... Effectivement, la neurochirurgie fonctionnelle représente, au sein de notre discipline, un champ d'activité particulier : dès 1956, B. WERTHEIMER la définissait comme "*une chirurgie qui tente de réparer ou corriger des perturbations fonctionnelles*" et par ailleurs sa spécificité est reconnue par la création de sociétés savantes très actives tant sur le plan européen que mondial.

Une commission nationale du D.C.E. "Neurochirurgie Stéréotaxique et Fonctionnelle" a été constituée. Elle est constituée de professionnels reconnus pour leurs compétences dans le domaine d'activité de cette surspécialité : J.L. BARAT, J. BENEZECH, S. BLOND, S. CHABARDES, P. CORNU, P. COUBES, E. CUNY, B. DECQ, B. DEVAUX, Y. LAZORTHES, J.J. LEMAIRE, P. MERTENS, J.P. NGUYEN, S. PALFI, J. REGIS, J. SABATIER et de représentant du Collège J.J. MOREAU

2) Le périmètre de compétences de cette surspécialité comporte le champ pathologique et technique suivant : douleurs chroniques, mouvements anormaux, épilepsies réfractaires, spasticité invalidante, radiochirurgie, stéréotaxie oncologique (radiothérapie interstitielle, endocavitaire, chimiothérapie interstitielle ...), psycho-chirurgie, interface cerveau-ordinateur, greffes cérébrales ... La stéréotaxie tumorale à visée diagnostique (biopsies cérébrales) n'est pas incluse dans ce contexte : elle relève du domaine de la neurochirurgie générale.

3) Un **neurochirurgien**, plus particulièrement destiné à cette surspécialité, adopte habituellement le profil suivant : compétences spécifiques solides en neurosciences et capacités à leur actualisation, compétences cliniques pour l'évaluation et le suivi des patients soumis à de tels traitements, aptitudes à exercer dans un contexte de pluridisciplinarité, compétences techniques avec maîtrise d'outils chirurgicaux spécifiques.

4) La **maquette de formation** comporte un module théorique et un module pratique.

Le module théorique se conçoit sous la forme de séminaires organisés par le Collège de Neurochirurgie et le Club Français de Stéréotaxie et de Neurochirurgie Fonctionnelle : anatomie - imagerie - modélisation ; neurophysiologie appliquée et monitoring peropératoire ; principes techniques de la stéréotaxie et stéréotaxie oncologique ; douleurs chroniques ; mouvements anormaux ; épilepsies réfractaires ; spasticité invalidante ; radiochirurgie ; psycho-chirurgie ; techniques innovantes (interface cerveau-machine) ; greffes ... Certaines formations déjà organisées seront incorporées dans le module théorique.

Le module pratique se conçoit sous la forme de stages permettant d'exercer les fonctions suivantes : participation effective à la sélection des indications dans un contexte pluridisciplinaire, activités opératoires spécifiques, évaluation et suivi des patients, participation aux activités pédagogiques et à des activités de recherche clinique. Les terrains de stage sont définis selon des paramètres habituels : activités cliniques et techniques reconnues, intégrées dans une filière médico-chirurgicale ; encadrement médical assuré par un praticien plein-temps (tuteur) ; filière active suffisante dans le domaine d'intérêt ; activités pédagogiques et scientifiques régulières ; participation à la veille technologique, à des STIC et à des PHRC nationaux.

5) **Validation**

Ces DCE sont décernés au niveau national par la commission nationale. La validation du DCE est donnée sur l'analyse des acquis de l'expérience (profil), la somme des compétences accumulées au cours de plusieurs années, la remise d'un mémoire et un entretien avec la commission

En aucun cas, cette perspective ne doit aboutir à une exclusivité de fonctionnement. Elle doit néanmoins permettre de repérer au sein de notre discipline les structures plus particulièrement impliquées dans des activités très spécialisées. Sur le plan national, elle doit faciliter les activités pédagogiques en officialisant un "compagnonnage" déjà établi depuis de nombreuses années, et enfin elle doit aider à l'organisation des activités de recherche multicentrique.

Avril 2009-04-19, Serge Blond Jean-Jacques Moreau